



Autonomie ? Fausse priorité

Rien n'est joué

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

Ni les étudiants, ni la recherche, ni les universitaires ne sortiront gagnants de l'« autonomie renforcée » des universités !

Avec une indifférence absolue, pour l'heure, aux observations et critiques venues de tout le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, les orientations universitaires Sarkozy-Fillon tentent un redoutable passage en force.

Ce numéro exceptionnel en témoigne, dans une diversité et une unité rare, les étudiants et leurs organisations, les syndicats du supérieur — enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques — l'association SLR, la Conférence des présidents d'université... tous considèrent que la première intervention du gouvernement — dans le champ du supérieur et de la recherche — vise mal, très mal ! Un sondage BVA du premier juin le confirme. La nécessité de mesures d'urgence (en crédits et en postes), celle d'une réflexion collective d'ensemble sur les missions s'impose. À la farce des concertations lancées avec insistance

et habileté par la ministre, il nous faut opposer détermination et unité sur des objectifs scientifiques et sociétaux. L'autonomie version Sarkozy, signerait la fin des références nationales de diplômes, le LMD, n'en demeurant qu'un habillage ; amplifierait la concurrence des formations, figeant une hiérarchie factice. La logique des « managers » n'apporte rien à la dynamique des grands établissements d'enseignement et de recherche : les équipes et laboratoires, les départements de formations ont besoin de personnels responsabilisés, aux statuts reconnus, aux carrières conformes à leurs qualifications et missions. Le SNESUP appelle dès ce mois de juin les collègues à tout mettre en œuvre pour faire barrage à ce dynamitage du service public, en particulier par le succès des assises « enseignement supérieur et recherche » co-organisées par le SNESUP, dont le premier temps fort national est prévu le 2 juillet. Paris le 4 juin 2007



S U P P L É M E N T



Sarkozy a dit → par François Bouillon

Les prises de position du candidat N. Sarkozy sur l'enseignement supérieur et la recherche éclairent les contours de la loi d'autonomie des universités qu'ils comptent faire adopter au mois de juillet.

Nicolas Sarkozy est un homme pressé. Faisant fi d'un réel dialogue social. Il annonce l'adoption en juillet, au pas de charge, d'une loi sur l'autonomie des universités. Interrogé par nos soins en mars 2007, il avait été prudent dans ses réponses mettant l'accent sur les moyens, la transformation des organismes en agences de moyens, la réforme des universités pour leur donner « une réelle autonomie » et l'orientation sélective des étudiants en fonction des débouchés des formations (cf. VRS n° 368). Mais, il n'était pas rentré dans les détails.

LA LETTRE À LA CPU DU 14 FÉVRIER 2007
Par contre, il avait été beaucoup explicite dans une longue lettre en réponse à la lettre ouverte de la CPU aux candidats à l'élection présidentielle. À l'évidence, cette lettre dessine les lignes directrices de la loi dite « d'autonomie réelle ». Les promesses sur le financement d'une augmentation cumulée pour l'enseignement supérieur de 15 milliards d'euros à l'horizon 2012 n'entreront pas dans cette loi mais connaîtront leur première heure de vérité dès le collectif budgétaire tant les retards cumulés sont considérables. D'autant plus que le principe du candidat c'est « *d'avantage de moyens mais aussi davantage de réformes* ».

LA GOUVERNANCE

Les réformes articulent la musculation de la gouvernance et l'autonomie. Elles ont quatre caractéristiques qui dessinent un « *statut d'autonomie réelle pour les universités volontaires* ».

La première c'est le resserrement du CA

à 20 membres maximum avec notamment « *un quart de personnalités extérieures cooptées dans le monde scientifique et économique* ».

La deuxième concerne le mandat du président ramené à quatre ans mais renouvelable. La troisième énonce que les universités « *disposeront dans leur budget de l'intégralité des moyens auxquels elles font appel, l'ensemble des personnels et du patrimoine immobilier en particulier* ».

La quatrième dit que les universités seront « *libres de recruter leurs enseignants et leurs chercheurs, de moduler les rémunérations et les charges d'enseignement* »⁽¹⁾. Mais les propositions du candidat ne se limitent pas à la gouvernance. Elles comportent la mise en place d'une sélection « éclairée » des étudiants dite « orientation sélective », mécanisme de sélection pilotée par l'aval : ce sont les débouchés évalués des formations supérieures qui définiront l'accueil à l'entrée de celles-ci. Les universités seront libres

Politique hybride qui allie gouvernance/autonomie et normes étatiques.

de ne pas se plier à ces normes à leurs risques et périls car dans ce cas « *elles devront assurer leur prise en charge de leurs propres moyens* ».

Politique hybride qui allie gouvernance/autonomie et normes étatiques qui pilote les universités sous la domination des finalités économiques immédiates ! ●

(1) Nous avons, dans le SNESUP n° 552, analysé ce qui en était de l'autonomie réelle des universités qui est déjà grande sur le plan du recrutement des enseignants-chercheurs, du budget et de l'autonomie pédagogique, et formulé des propositions nouvelles.



© Verène Chevallier

François Goulard e

Entre les termes du Rapport Goulard sur la loi sur « l'autonomie des universités » dont la préparation accélérée est orche

Dire que le précédent ministre, père officiel de l'ANR, de l'AERES, serait l'unique inspirateur du projet Sarkozyste serait un honneur bien grand, pour un ludion politique, sensible comme tel à l'air du temps et à ses logiques dominantes. Mais ce caractère même et les sources d'inspirations d'un rapport « *sous la direction de François Goulard* » rendu public en mai¹ donnent les grands traits et les détails de la recomposition d'ensemble du supérieur mise en œuvre (dans la continuité !) par l'actuel gouvernement.

Il est facile, Madame la ministre nous l'a joué dès le 25 mai, d'énoncer avec aplomb : « *tous les rapports montrent qu'il faut revoir le pilotage des universités* »... il suffit de confier la plume aux mêmes, sans aucun pluralisme. L'équipe de rédaction du rapport Goulard était sur ce plan d'une homogénéité remarquable.

Est ainsi projeté un éclatement du monde universitaire : une grande hiérarchisation territoriale et scientifique, un bouleversement des statuts des personnels.

Les « collèges universitaires » et ceux qui jouent dans la cour des grands

Le rapport préconise **des systèmes universitaires territoriaux** (au sein d'une ou plusieurs régions) censés faire converger vers **une université de recherche (de « niveau international »)** structurée autour des masters, un ensemble d'universités de proximité... ce qui renforcerait l'articulation étroite entre l'offre de formation à la demande économique (*sic*). Les deux premières années, les étudiants seraient confiés à des enseignants temps plein au sein **d'instituts universitaires**. Le niveau « T », ferait d'ailleurs son entrée en fanfare et en tête du trio LMD, lequel devenu quatuor TLMD sanctionnerait plus facilement les sorties au niveau bac +2.

La diversité des missions de formations assignée au supérieur, dans ce rapport, est caricaturalement réduite et connectée aux besoins économiques tels que déterminés par les employeurs : survalorisation des formations professionnalisantes² « *aux effectifs régulés en nombre* », vision réductrice des formations académiques... et des cursus restant censés dispenser des capacités transversales et pour lesquels le critère d'employabilité est l'indicateur de performance. La qualité des cursus n'étant évaluée *in fine* que par l'avis des DRH (tel quel dans le

Éclatement du monde universitaire, hiérarchie et bouleversement de

(n) Q tu de Sc Ce pr « P IU m éc de L'u fai de sé ta l'e ex de lyo fai de du sa re fic (p Le re PR DE ET Tro foi i. C d'a ac 2. tra tra su au inc 3. [co vo an ac

Un précurseur !

→ par Jean Fabbri

« l'enseignement supérieur en France » et les attendus du projet
annoncé pour juillet par le Premier ministre,
présentée par Valérie Pécresse, il y a une remarquable continuité.

monde
archivisation,
des statuts
texte ! on doit comprendre
« Directeur des ressources
humaines ») lesquels ont l'im-
mense qualité d'être sensi-
bles au nombre et à la
nature des petits boulots
exercés durant les études
nous n'inventons rien, c'est page 28).

quant à la recherche son articulation struc-
turelle à la construction et à la mise en œuvre
des formations est complètement dénaturée.
sont typées deux « recherches ».

elle dite de « niveau mondial » que doivent
ratifier les encadrants de M2 et D, celle
« pratiquée dans les universités de proximité,
IUT, Écoles », dite aussi « recherche de proxi-
mité » qui pourrait être utile l'environnement
économique de l'université et/ou la formation
des étudiants.

un des objectifs du rapport Goulard est de
faire émerger un nouveau corps pour lequel
deux formulations sont utili-
sées « enseignants universi-
taires » ou « enseignants de
l'enseignement tertiaire » (par
extension du « second
degré » des collègues et
collèges). De fait il s'agirait de

faire converger dans un tel corps d'une part
des enseignants-chercheurs jugés non pro-
ductifs, d'autre part les « PRAG » dont il est envi-
sagé qu'ils soient « associés à une activité de
recherche » mais « sans que ceci modifie signi-
ficativement leur horaire d'enseignement »
(p. 33).

des recommandations du rapport Goulard se
trouvent d'ailleurs pour beaucoup dans les

PROJET DE LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS : ATTENDUS D'UN CALENDRIER DE LA NÉGOCIATION

trois groupes de discussion se réuniront trois
fois, entre le 5 et le 21 juin.

**Gouvernance des Universités [conseils
d'administration ; présidents ; articulation entre
recteurs, équipe présidentielle, composantes].**

**Périmètre de l'autonomie [compétences,
transferts, budget global recherche,
transfert patrimoine, degrés de liberté
sur les recrutements de tous les personnels,autonomie recherche et formation,indicateurs de performance].**

**Modalités de déploiement
conditions et rythme de mise en œuvre,
contrat ou obligation, délais, mesures
d'accompagnement (transitoire, suivi)].**



© Didier Chamma

thématiques déclinées par Valérie Pécresse
dans la concertation express organisée entre
le 5 et le 21 juin.

Ainsi en est-il de « l'autonomie » dans la
conception du rapport
puisque « l'opinion générale prévaut que l'organi-
sation générale des pou-
voirs n'est pas gage
d'efficacité » (p. 117, bien
sûr sans aucun début de

preuve... en particulier sur les critères et les
indicateurs d'efficacité !).

Le chantage aux moyens : cette autonomie-là, sinon rien

Gestion des ressources humaines, propriété
et gestion du patrimoine... pouvoir de créer
des formations nouvelles et d'arrêter les
contenus, sont les objectifs assignés par le
rapport Goulard. L'organisation voulue
puiserait sa légitimité dans un CA réduit dans
lequel le poids des personnels élus dimi-
nuerait, avec un président renouvelable
disposant d'un droit de veto sur les recrute-
ments (p. 123). Elle permettrait de fait un
désengagement financier de l'État, en par-
ticulier sur l'immobilier puisqu'il est écrit
(p. 125) « les universités motivées par un
objectif de gestion optimal de leur parc immo-
bilier seront moins frileuses que l'État dans le
recours aux formules innovantes comme le
partenariat public/privé ».

Ces orientations sont sans ambiguïté, elles se
conjuguent de fait avec un refus de l'élévation
générale des qualifications, construisant des
cloisonnements inédits : création par exemple
à côté des actuels IUT d'IUG (Instituts
universitaires généralistes) voire dans certains
cas IUS ou IUH (S comme « Sciences »,

LE BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE BVA-BFM, LES ÉCHOS, JUIN 2007

Extraits : le gouvernement est globalement
encouragé à aller vite dans ses réformes,
sauf pour celles concernant l'autonomie
des universités et le mini-traité Européen (...)
qui suscitent davantage de préventions :
une nette majorité de Français et même
de sympathisants de droite préféreraient
que Nicolas Sarkozy ne précipite pas les choses
à ce sujet et qu'il laisse pleinement le temps
aux acteurs d'en débattre.

H comme « Humanité ») lesquels fonctionne-
raient avec des emplois de type enseignant
temps plein.

La logique à l'œuvre est bien celle qui inspire
l'actuel gouvernement : déréguler, hâter la
venue de textes législatifs et réglementaires,
lancer des « appels à projets » à des universi-
tés actuellement exsangues... pour que « les
universités lauréates se verraient attribuer rapi-
dement les emplois et les moyens de fonc-
tionnement nécessaires » (p. 143).

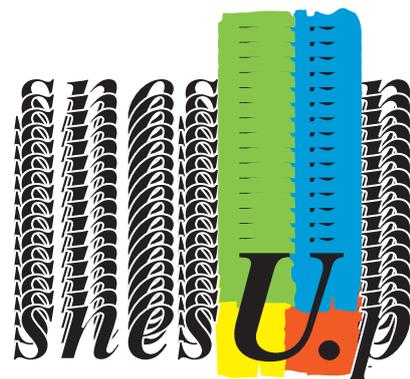
**C'est bien sûr le sens du refus répété de
Valérie Pécresse le 31 mai dernier de
répondre à notre demande de collectif
budgétaire pour aller vers la réussite des
étudiants et l'amélioration des conditions
de la recherche universitaire. ●**

(1) <http://www.recherche.gouv.fr/rapport/index.htm>

(2) Tandis que la DGES s'obstine à mettre en
pièces nombre d'entre elles : double langage !

« ELLES DOIVENT CONTINUER À S'INSCRIRE DANS UNE STRATÉGIE NATIONALE »

Josette Travert, présidente de l'université
de Caen, s'exprime sur le projet de loi dans
La Tribune du 29 mai 2007 : « Ceux qui
croient que l'autonomie des universités
serait la solution à tous les problèmes
de l'enseignement supérieur en France
risquent un jour de déchanter. Il faut
sans doute améliorer la gouvernance
des établissements et surtout accroître
leurs moyens. Mais une totale autonomie
pour les diplômés, les enseignements
et le recrutement des enseignants me paraît
porteuse de risque d'inégalité, notamment
territoriale. »



Transformer, développer, financer le service public

Mises en débat sur les lieux d'exercice du métier comme au plan national (assises de La Sorbonne, États généraux de 2004, congrès...), les revendications du SNESUP ont fait l'objet d'expressions renouvelées* et sont en première ligne face au projet de régression de la majorité présidentielle.

DES FORMATIONS DIVERSIFIÉES ET RÉNOVÉES, DES DIPLÔMES RECONNUS

- Objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur au moins au niveau L, avec un flux majoré en M et D ; allocation d'autonomie et gratuité des études.
- Cadre national de référence pour formations et diplômés.
- Rapprochement de l'ensemble des formations supérieures ; taux d'encadrement en premier cycle rejoignant celui des CPGE.
- Développement des liens recherche-formation-pratiques professionnelles pour une double finalité de sortie qualifiante et de poursuite d'études.
- Dispositifs permettant pédagogie diversifiée, parcours aménagés, aide à l'orientation et à la réussite (locaux, emplois, parcours différenciés).

DES ORIENTATIONS DE RECHERCHE DÉBATTUES DÉMOCRATIQUEMENT

- Mise en débat des grands choix scientifiques, sans l'actuelle tutelle technocratique et centralisée (ANR...).
- Soutien à l'ensemble des thématiques, incluant la recherche en éducation.
- Programmes fédérateurs impliquant organismes nationaux et universités.

ASSISES NATIONALES DU SUPÉRIEUR

Autour du thème *besoins et ambitions de formation et de recherche du pays,...*

Premier temps fort le 2 juillet.

Signataires : UNSA (AI SUP-recherche, SNPTES), UNEF, SLR, FSU (SNASUB, SNESUP, SNCS), FAGE, CPU, CGT (UGICT), CFTD (SGEN), Cé.

- 8 000 allocataires par an ; 1,5 fois le SMIC.
- Évaluation transparente, contradictoire, paritaire, légitimée par une majorité d'élus ; respect des libertés académiques.
- Crédits récurrents doublés ; moyens accrus allant vers 3 % du PIB.

UNE CARTE UNIVERSITAIRE ÉQUILIBRÉE, CONCERTÉE, BIEN DOTÉE

- Maillage du territoire alliant réponse aux besoins et caractère universitaire.
- Contractualisation concertée rompant avec l'usage abusif de la LOLF ; critères clairs de répartition des budgets et emplois.
- Carte des PRES : complémentarités et non-concurrence.
- DGF doublée avec plus de 10 000 €/étudiant ; 5 000 emplois d'enseignant-chercheur et d'IATOSS par an ; autre répartition des moyens.

ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

- Régulation et harmonisation des politiques scientifiques et pédagogiques des établissements et des PRES par un CNESER revalorisé.
- Établissements et PRES : représentation majoritaire des élus dans les conseils centraux ; périmètres des collèges électoraux revus ; scrutin proportionnel sans panachage.
- Écoles doctorales, équipes de recherche, départements dotés d'instances de concertation élus et collégiales.
- Instances multipartites consultatives sur l'ensemble du post-bac et la recherche au plan territorial (CRESER, CESR...).

- Rôle majoré des instances nationales (CNESER, CTPU, CSRT...) avec avis négatif suspensif.

DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR CONFORTÉS STATUTAIREMENT DANS TOUTES LEURS MISSIONS

- Garantie statutaire sur droit à la recherche et moyens de son exercice.
- Service d'enseignement statutaire réduit pour tous ; TP = TD.
- Prise en compte de toutes les activités : tableau national d'équivalence incluant les activités d'intérêt collectif.
- Demi-service pour enseignants-chercheurs débutants et ATER.
- Vraies transformations en emplois MC pour les enseignants de statut second degré docteurs et qualifiés.
- Évaluations claires, constructives et pluralistes par des instances (CNU, CoNRS, AERES...) composées d'une majorité d'élus.

DES CARRIÈRES REVALORISÉES

- Augmentation des salaires, refonte de la grille de la fonction publique.
- Réforme du recrutement et des règles de reclassement.
- Plan de résorption de la précarité.
- Revalorisation des débuts et fins de carrière ; raccourcissement des échelons ; dynamique et continuité des carrières (MC → PR2 → PR1...).
- Amélioration des conditions de travail, de service et de carrière pour les enseignants de statut second degré. ●

(*) Plan pluriannuel (mars 2006) et Mémoire SNCS-SNESUP (début 2007)

RÉACTIONS DE L'UNEF ET DE SLR

L'UNEF et SLR ont décidé de s'associer à l'organisation des Assises de l'enseignement supérieur. Qu'en attendez-vous ?

Sophie Binet (UNEF) : Les assises doivent permettre de peser sur les orientations du gouvernement. Il fait de la réforme de l'université une priorité, sans prévoir une concertation associant la communauté universitaire. L'autonomie est loin d'être la solution miracle aux problèmes de l'université. Nous avons exigé et obtenu de la ministre que cinq chantiers soient ouverts en parallèle. Enfin, les moyens des uni-

versités et les aides aux étudiants doivent être considérablement augmentés. Les Assises doivent nous permettre de peser en vue d'un collectif budgétaire et d'une loi de programmation budgétaire. Points à débattre : démocratiser et massifier l'enseignement supérieur, afin de contribuer au développement démocratique, économique et social du pays ; moyens pédagogiques pour la réussite de tous, outils permettant à l'ensemble des étudiants de financer leurs études, développement de la recherche comme priorité. Les universités et le ser-

vice public doivent être mis au centre de l'enseignement supérieur.

Bertrand Monthubert (SLR) : Le travail collectif initié pendant les États généraux de la Recherche souffrait d'un manque : le temps imparti était insuffisant pour y approfondir les questions d'enseignement supérieur. Un prolongement de la réflexion était donc nécessaire. Nous espérons qu'avec ces assises nous pourrions associer un éventail très large de contributions, aller au-delà des divisions qui pour certaines sont artificielles. Surtout,

alors que nous avons un nouveau gouvernement qui veut aller très vite, il est très important de pouvoir énoncer des objectifs et des principes qui nous rassemblent, ainsi que les modalités permettant leur mise en œuvre. Si le gouvernement met en place une politique contraire à ces propositions, nous pourrions opposer une réponse plus collective que si ce travail n'avait pas lieu. C'est à la fois une démarche constructive et un préalable indispensable à d'éventuelles mobilisations.

Propos recueillis par Michelle Lauton